



DECHETS,
MOINS,
C'EST
MEUX.

PLAN COMPOST PARISIEN 2016-2020



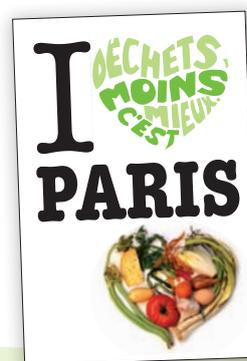
SOMMAIRE

Préambule	3
Partie I : Etat des lieux du compostage à Paris	
A. Informations générales sur le compostage ménager	6
1. La technique de compostage	6
2. Les types de compostage	6
3. La réglementation en matière de compostage de proximité	8
B. Actions menées par la Ville de Paris et ses partenaires	9
1. L'accompagnement du développement du compostage collectif	9
2. L'accompagnement du développement du compostage de quartier	10
C. Bilan de la pratique du compostage ménager à Paris	11
1. La mobilisation de nombreux acteurs pour la promotion du compostage	11
2. Bilan sur la pratique du compostage collectif	12
3. Bilan sur les composteurs associatifs de quartier	15
D. Potentiel de développement du compostage de proximité à Paris	16
1. Forces et opportunités	16
2. Faiblesses et freins éventuels	17
Partie II : stratégie et objectifs du Plan Compost	
A. La stratégie	20
1. Le compostage comme l'un des 3 leviers d'une meilleure gestion des biodéchets	20
2. Amplifier cette pratique de proximité, en la développant et en la diversifiant, pour la rendre accessible à tous les Parisiens	21
B. Les objectifs du Plan compost	22
1. Les objectifs méthodologiques	22
2. Les objectifs opérationnels	22
Partie III : les actions du Plan Compost	
A. Axe 1 : Développer le compostage collectif	26
B. Axe 2 : Développer le compostage de quartier	39
C. Axe 3 : Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et en utilisation du compost	49
D. Axe 4 : Développer le compostage individuel	55

Lors du Conseil de Paris de juin 2014, la Ville de Paris s'est engagée dans une stratégie « zéro déchet » ayant pour objectif de mettre fin à l'enfouissement et à l'incinération des déchets pouvant être valorisés autrement. Il s'agit d'un changement de modèle conduisant à la fin du jetable et à la valorisation du « déchet ressource ». Cela nécessite une prise de conscience générale de nos comportements de consommation et l'impulsion d'une dynamique collective de changement des pratiques en matière des déchets : considérer chaque déchet comme une ressource devant être préservée et réintégrée dans le cycle productif. Le réemploi, le recyclage et le retour au sol sont désormais les impératifs d'une gestion durable de nos déchets.

Cette stratégie « zéro déchet » se traduit en priorité par des actions à porter auprès des Parisiens afin de réduire les quantités de déchets alimentaires jetés, d'abord en **diminuant le gaspillage alimentaire**, puis en **valorisant ces déchets alimentaires**. Cette stratégie est fondée sur un constat : le contenu de la poubelle d'un ménage parisien est constitué de près de 22 % de déchets organiques humides, soit entre 50 et 70 kg par habitant et par an. Composter constitue donc une solution pour recycler ces déchets organiques et les transformer en fertilisants naturels pour les plantations.

Les deux actions sont soutenues depuis une dizaine d'années par la Mairie de Paris dans le cadre de sa politique de prévention des déchets. Initié dès 2006, le Plan de Prévention des Déchets (PPD) 2006-2010 a permis de réduire de 6,3 % les déchets parisiens. Il a été suivi par le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) qui a atteint l'objectif de réduction globale des tonnages de 7 % entre 2009 et 2015. La Mairie de Paris va réviser son PLPD en 2017 avec pour objectif une réduction de 10 % des déchets entre 2010 et 2020.



En novembre 2015, la Ville de Paris a adopté un plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire, comportant 13 actions concrètes afin de réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025. En 2016, la Ville de Paris a décidé de lancer son Plan Compost, qui mettra en marche une nouvelle dynamique pour passer à une nouvelle échelle. Ce plan est en cohérence avec les autres politiques urbaines favorables aux circuits courts et à l'écologie.

Le présent document propose les orientations stratégiques pour mobiliser l'ensemble des acteurs. Il est divisé en trois parties : état des lieux du compostage à Paris, stratégie et objectifs du Plan Compost, actions du Plan Compost.

Partie I. Etat des lieux du compostage à Paris



DECHETS,
MOINS,
C'EST MEUX.

A. Informations générales sur le compostage ménager

1. La technique de compostage

Le compostage est un processus biochimique de dégradation des matières organiques, en présence d'air, par des micro-organismes (bactéries) et macro-organismes (champignons, insectes, vers). Son bon déroulement conduit à la production d'une matière riche en humus qui permet de fertiliser le sol. Si la pratique du compostage est à la portée de tous, elle repose toutefois sur certaines techniques et quelques gestes simples : elle suppose une surveillance et un entretien régulier. Une attention doit avant tout être portée aux types d'apports de matières organiques.

Il existe deux types de déchets intéressants pour le composteur :

- les matières riches en azote (épluchures de fruits et légumes, restes de repas, tontes de gazon, feuilles fraîches etc.) ;
- les matières brunes riches en carbone (marc de café, de thé, coquilles d'œufs écrasées, cartons, papier journal, bois de taille, feuilles sèches, fanes, paille, etc.).



Certains éléments sont à éviter (viandes, poissons, os, coquillages, sauces, agrumes en grande quantité, litière, huiles, matières synthétiques, mauvaises herbes, herbes à graines, résineux) pour différentes raisons : ils produisent de mauvaises odeurs, ralentissent le processus de compostage, attirent des animaux nuisibles ou ne se compostent pas (minéraux)...

2. Les types de compostage

Deux types de compostage sont possibles : le compostage en bacs et le lombricompostage.

• Le compostage en bacs

Il s'agit d'un système de trois bacs en bois. L'installation de ce type de composteurs en pleine terre est recommandée car elle permet d'absorber les jus de décomposition. Toutefois, il est possible de les installer sur un sol non drainant (comme les pavés ou le goudron) en installant les bacs sur des palettes avec plusieurs couches de carton permettant d'absorber les coulures. Le premier bac stocke la matière sèche, le deuxième récupère les apports des ménages et le troisième permet la maturation du compost.

Les apports de biodéchets doivent être équilibrés avec de la matière sèche, constituée principalement de broyat de bois permettant le bon déroulement du processus en structurant le compost, en apportant du carbone et en absorbant l'humidité. Afin de favoriser la décomposition, les déchets doivent également être découpés ou broyés.



Enfin, le processus chimique nécessite de l'oxygène : l'aération du bac à l'aide d'une fourche ou d'une vis sans fin doit être réalisée régulièrement.

Si ces principes sont respectés, le procédé de compostage n'engendre pas de nuisances (odeurs et animaux nuisibles) et permet l'obtention d'un produit de qualité avec un fort pouvoir fertilisant.

• **Le lombricompostage**

Ce système se présente généralement sous la forme d'un bac fermé constitué de plusieurs étages dans lesquels des vers de fumier (*Eisenia fetida* et *Eisenia andrei*) digèrent les biodéchets. Leur capacité d'absorption remarquable (chaque vers digère l'équivalent de la moitié de son poids en déchets par jour) permet de transformer très rapidement les matières organiques en compost et en lombrithé, un engrais liquide très riche en nutriments. Contrairement au compostage en bacs, cette technique ne nécessite pas d'aération et demande peu de matière sèche : l'apport ponctuel de cartons suffit à réguler l'humidité du milieu et favoriser une bonne décomposition.



Enfin, l'obtention d'un produit de qualité nécessite un entretien à la portée de tous. La pratique régulière de gestes simples (un quart d'heure par semaine peut suffire) permet de limiter les nuisances et favorise une décomposition optimale. Au-delà de ses bénéfices environnementaux, cette démarche citoyenne permet aux ménages de produire un engrais organique naturel contribuant à enrichir les terres de leurs jardins et espaces verts, favorisant ainsi les projets de végétalisation en zone urbaine. Développer la place de la nature en ville constitue un autre objectif de la Mairie de Paris, qui a déployé un ambitieux programme de végétalisation sur 2014-2020.

3. La réglementation en matière de compostage de proximité

Deux textes définissent les principes du cadre juridique du compostage de proximité :

- **La circulaire du 13 décembre 2012 relative aux règles de fonctionnement des installations de compostage de proximité**

Les opérations de compostage de proximité, dont les dispositifs traitent en général de très petites quantités (c'est-à-dire moins de 5 m³), sont aujourd'hui encadrées par la circulaire du 13 décembre 2012.

Le document indique que ces installations ne sont pas des installations classées au titre de la protection de l'environnement car « le seuil bas de la rubrique ICPE n°2780-2 applicable à l'activité compostage de ce type de déchets est de 2 t/j, soit plus de 700 t/an » alors que les quantités triées dans le cadre du compostage de proximité sont faibles, allant de « 1 t/an pour un compostage en bac dans une petite copropriété ou une petite cantine à près de 100 t/an pour du compostage en andain ».

En revanche, la circulaire précise que les installations ne doivent pas dépasser un volume de 5m³ car, au-delà de ce seuil, « l'article n°158 du règlement sanitaire départemental (RSD) relatif aux dépôts de matière fermentescible s'applique ». Elle prescrit le cas échéant des mesures contraignantes comme un éloignement de l'installation d'au moins 200 mètres par rapport aux habitations. Enfin, elle indique que les projets de compostage de proximité doivent respecter les « bonnes pratiques » préconisées par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans ses guides méthodologiques.

- **Le règlement communautaire CE n° 1069/2009**

Il établit les règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine. Les déchets de cuisine, qui constituent « des sous-produits animaux de catégorie 3 » sont donc concernés. Cependant, la circulaire du 13 décembre 2012 précise que cette règle peut faire l'objet de dérogation pour les composteurs collectifs d'immeuble et de quartier dans la mesure où ce sont des « petites installations de compostage de proximité, qui traitent de faibles quantités de ces matières et dont le compost n'est pas mis sur le marché ».

Les conditions d'usage (utilisation du compost, cession, contrôle qualité...) devraient être précisées par un prochain arrêté fixant les règles applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Règlement concernant la collecte des biodéchets

Encore marginale en France, la collecte séparée des biodéchets sera généralisée d'ici 2025, selon la loi de Transition Énergétique et pour la Croissance Verte du 17 août 2015.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la réglementation française a instauré une obligation de tri des biodéchets par les gros producteurs (établissements de restauration, commerces alimentaires, hypermarchés, industries...), conformément à l'article 204 de la loi Grenelle 2 de juillet 2010.

Cet article a été complété par le décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 et son article 26 :

- « Sont considérés comme étant composés majoritairement de biodéchets les déchets dans lesquels la masse de biodéchets représente plus de 50 % de la masse de déchets considérés, une fois exclus les déchets d'emballage » ;
- « Sont considérées comme des producteurs ou détenteurs d'une quantité importante de biodéchets les personnes qui produisent ou détiennent des quantités de déchets d'huiles alimentaires ou d'autres biodéchets supérieures aux seuils fixés par arrêté du ministre chargé de l'environnement pour les deux catégories de déchets, à l'exception des installations de traitement de déchets et des ménages ».

En 2012, les entreprises concernées étaient celles produisant plus de 120 tonnes par an et au 1^{er} janvier 2016 ce sont celles produisant plus de 10 t/an.

La loi de Transition Énergétique et pour la Croissance Verte du 17 août 2015 impose de généraliser le tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets d'ici 2025. Les collectivités devront donc disposer de systèmes de collecte et/ou de solutions de compostage de proximité.



B. Actions menées par la Ville de Paris et ses partenaires

1. L'accompagnement du développement du compostage collectif

Depuis 2010, dans le cadre de son premier Plan de Prévention des Déchets (2006-2010), la Ville de Paris a décidé d'accompagner gratuitement les habitants et établissements publics volontaires (écoles, sites administratifs) dans leurs pratiques du compostage collectif.

Cet accompagnement, porté par la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) de la Mairie de Paris et son prestataire, comporte la réalisation d'un diagnostic de faisabilité par un maître-composteur, permettant notamment de vérifier l'espace disponible, la configuration optimale pour les bacs et les possibilités de débouchés (présence suffisante d'espaces verts et de jardinières) :

- la mise en place d'un composteur en bacs requiert idéalement une surface au sol minimale de 10 m², afin de faciliter les opérations de manutention ;
- l'installation d'un lombricomposteur requiert un espace plus réduit, de 2 ou 3 m², dans un local ou dans une cour.

Si le projet est viable, la Mairie de Paris met à disposition :

- l'équipement nécessaire, constitué au minimum de 3 bacs de compostage (un de 400 l pour la matière sèche, un de 600 l pour les apports en biodéchets et un de 600 l pour la maturation du compost) et du petit matériel (guides, outils, broyat), livrés sur le site de compostage. Une journée de lancement est programmée avec les participants. La mairie d'arrondissement concernée est également informée de la date de lancement par la division locale de propreté de la DPE. Les participants signent une charte d'engagement avant de recevoir leur matériel (bioeaux) ;
- la formation du référent ainsi qu'un suivi de 6 mois assurés par un maître-composteur expérimenté. Des visites complémentaires peuvent être programmées si nécessaire au-delà des 6 mois (par exemple lorsque les sites ne sont pas pleinement autonomes, lorsqu'un référent est remplacé ou lorsque le site pratique à la fois le compostage en bacs et le lombricompostage) ;
- le suivi des sites par une visite annuelle et l'accès au blog parisien, créé en février 2013 et intitulé « Compost et vous à Paris », permettant de diffuser informations et actualités sur le compostage à Paris. Le blog offre également un moyen, pour les référents des sites, de se mettre en relation et de partager leurs expériences autour de leurs projets respectifs.

Ce dispositif d'accompagnement est soumis à plusieurs critères d'éligibilité :

- pour les immeubles, l'accord du gestionnaire est nécessaire ainsi que la réunion d'au moins 10 participants autour d'un référent (ex : accord de l'Assemblée générale pour les copropriétés ou du bailleur pour les immeubles de bailleurs sociaux) ;
- pour les établissements publics et municipaux, l'accord du gestionnaire de l'équipement est également nécessaire, ainsi que la présence d'un référent qui va suivre le projet. Le référent est un des acteurs essentiels de la réussite d'un compostage collectif : il lance une dynamique auprès des participants. Formé aux bonnes pratiques du compostage, il garantit le bon fonctionnement du processus de compostage et il peut poser toutes les questions nécessaires via son accès au blog parisien « Compost et vous à Paris ».

2. L'accompagnement du développement du compostage de quartier

Fin 2014, à l'initiative d'associations pionnières, des projets de composteurs de quartier sont apparus dans des espaces ouverts au public. Les premiers projets ont été mis en place à la Maison des Associations du 12^e arrondissement en octobre 2014, au stade de la Muette dans le 16^e arrondissement en janvier 2015, et dans le square Eloïse et Abelard du 13^e arrondissement en juin 2015. Ils ont été soutenus au titre de projets innovants dans le cadre de l'appel à projet du Programme Local de Prévention des déchets (PLPD) et de l'appel à projet végétalisation innovante.

En raison du succès de ces projets et afin de diversifier les possibilités de compostage offertes aux Parisiens, la Mairie de Paris a décidé de soutenir et d'accompagner les projets de compostage de quartier. En effet, le compostage de quartier offre aux Parisiens une solution alternative, même en l'absence d'espace dans leur immeuble ou au refus de la copropriété vis-à-vis d'un composteur collectif dans les parties communes.

Pour soutenir ces projets, plusieurs directions de la Mairie de Paris sont mobilisées :

- la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) apporte un soutien technique et des conseils méthodologiques, ainsi qu'un soutien en nature via la mise à disposition de matériels (bacs, bioseaux, mélangeur, guides, fourniture de broyat pour le démarrage). Ce soutien a été voté au budget participatif 2014, dans lequel les Parisiens ont retenu le projet « Trier ses déchets au plus près » et sa déclinaison sur les composteurs de quartier. En décembre 2015, une convention a été établie avec le SYCTOM afin d'assurer notamment la fourniture de bacs de taille plus adaptée aux projets de compostage de quartier. Elle permettra de consolider la viabilité des projets actuellement en développement ;
- les directions gestionnaires d'équipements végétalisés ouverts au public jouent un rôle décisif dans l'accueil de ces projets. La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) met des emplacements à disposition dans ses parcs et jardins pour l'installation des composteurs, selon une procédure formalisée en collaboration avec la DPE. La Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) participe également au soutien de ce dispositif en autorisant des emplacements pour les associations porteuses de ce type de projet au sein de ses équipements sportifs.

Tout comme le compostage collectif, plusieurs critères doivent être remplis pour bénéficier de l'accompagnement de la Mairie de Paris. Tout d'abord, le projet doit être porté par des habitants réunis en association, avec laquelle la Ville pourra éventuellement mettre en place une convention pour les règles d'usage (occupation du domaine public, accessibilité...). De plus, les composteurs de quartier doivent prévoir des plages horaires d'accès pour le public. Enfin le projet doit être autonome et présenter les garanties techniques de bon fonctionnement (surface suffisante, distance par rapport aux habitations, distribution du compost aux participants, autonomie en fourniture de broyat).

C. Bilan de la pratique du compostage ménager à Paris

1. La mobilisation de nombreux acteurs pour la promotion du compostage

Le succès de l'opération dépend des candidatures des habitants, des associations et des établissements volontaires. Pour promouvoir le dispositif et stimuler les demandes, plusieurs acteurs sont mobilisés depuis 2010.

Au niveau local, la promotion du compostage collectif est relayée par les mairies d'arrondissement à l'aide d'affiches, d'articles dans les journaux, de leur site Internet ou lors de journées thématiques. Les différents agents des divisions locales de propreté participent également à la diffusion et à la promotion du dispositif à travers leurs tâches quotidiennes ou lors d'événements et animations. Certaines divisions élaborent même leurs propres affiches d'information, à l'image de celle qui est présentée ci-contre.



Les services centraux de l'administration parisienne soutiennent également le dispositif:

- la DEVE propose des ateliers thématiques à la maison du jardinage ainsi que des appels à projets (ex : « végétalisation innovante ») ;
- le Centre de Ressource d'Education à l'Environnement (CREE) de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) propose des contenus éducatifs en rapport avec le compostage ;
- la Direction de l'Information et de la Communication (DICOM) relaie les informations concernant ce dispositif auprès des médias, au démarrage de l'opération ;
- la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT) diffuse l'information auprès du tissu associatif local.

Concernant les acteurs externes à l'administration parisienne, la DPE s'appuie sur les bailleurs engagés dans la prévention des déchets. Ils sont ainsi invités à diffuser l'information et les supports de communication (ex : via les courriers d'informations aux résidents, affichages dans les parties communes). Ils réalisent également un travail d'information auprès des gestionnaires des espaces verts et des gardiens, afin de les sensibiliser à la pratique du compostage.



Grâce aux partenariats établis dans le cadre d'appels à projets ou du réseau de l'Observatoire des 3R (Réduction, Réemploi et Recyclage), **plusieurs associations** engagées dans le secteur de l'environnement et du développement durable, comme Organéo, ARC 75, CompostAParis, J'aime le vert ou encore Vil'Fertile, ont développé des actions et des projets en lien avec le compostage et à destination de divers publics-cibles (étudiants, enfants, habitants). Elles ont permis de développer des actions de proximité en faveur du compostage, en s'appuyant notamment sur la dimension éducative.

Enfin, **les constructeurs et les aménageurs** (ex : SEMAVIP) sont invités à intégrer la pratique du compostage domestique dans leurs projets immobiliers et d'aménagements urbains. Ainsi, le cahier « habitat durable » de la Mairie de Paris décrit les aménagements nécessaires au compostage au sein des immeubles.

Afin de favoriser le développement et la consolidation d'un réseau d'acteurs autour de la pratique du compostage ménager, la DPE organise chaque année de nombreuses animations sur le territoire et participe à une série d'événements. La Ville de Paris, en partenariat avec l'association CompostAParis, relaie la semaine nationale du compostage, qui s'est déroulée du 1^{er} au 11 avril et lors de laquelle une dizaine de sites de compostage parisiens ont ouvert leurs portes, afin de faire découvrir aux Parisiens les solutions techniques pour composter leurs déchets alimentaires dans leur résidence ou leur école.

2. Bilan sur la pratique du compostage collectif

L'association CompoSt'ory a recensé, au mois de juin 2016, le nombre de sites de compostage par commune sur l'ensemble de la France. Paris est première du classement, devant Rennes et Besançon, pourtant pionnières dans le compostage.

La Mairie de Paris effectue depuis 2011 un sondage comportemental auprès d'un échantillon représentatif de 3 500 Parisiens, afin d'identifier les comportements en termes de gestion des déchets et d'adapter les stratégies de sensibilisation. Cette enquête est réalisée tous les 2 ans afin de mesurer les évolutions (elle a été menée en 2011, 2013 et 2015). Selon le troisième baromètre comportemental de 2015, 20 % des sondés déclarent pratiquer le compostage.

Au 1^{er} janvier 2017, le bilan de l'opération portée par la DPE est le suivant : 484 sites de compostage domestique sont actifs, répartis entre 261 immeubles d'habitation, 188 structures éducatives, 13 établissements municipaux et 22 sites institutionnels. Le nombre de candidatures est en hausse chaque année et associé à de nombreux démarrages. Au total, depuis le début de l'opération, près de 700 candidatures ont été reçues. Les sites opérationnels sont, dans la grande majorité des cas, pérennisés : on observe peu d'abandon (environ 7 %).

Parmi les 261 copropriétés, 67 sites sont établis sur des parcelles gérées par les bailleurs sociaux partenaires de la DPE dont 31 sites pour Paris Habitat et 15 pour la RIVP.

Les établissements publics participants sont au nombre de 223 : 22 sites institutionnels, 13 établissements municipaux et 188 structures éducatives dont 15 établissements d'accueil de la petite enfance et 173 écoles.



Dans **les écoles**, le compostage apparaît comme un outil pédagogique très intéressant permettant de toucher un public diversifié (élèves et leurs parents, instituteurs, personnel de cantine, direction). Sur l'ensemble des structures, 40 % ont opté pour la technique du lombricompostage. L'opération est un succès lorsqu'une dynamique de jardinage est associée au compostage, permettant ainsi d'utiliser le compost produit *in situ*. Toutefois, ces écoles se heurtent à des freins spécifiques. Du fait d'une mobilité interne importante des instituteurs, il est plus difficile de pérenniser l'implication de référents. Les congés estivaux peuvent aussi être problématiques dans le cas du lombricompostage car les vers sont peu résistants à la chaleur et au manque de nourriture. Il est intéressant dans ce cas de développer des synergies entre les écoles et les centres de loisirs, ces derniers pouvant gérer les lombricomposteurs pendant la période estivale. Enfin l'implication de la restauration collective demeure complexe dans la mesure où le compostage est souvent perçu comme une tâche supplémentaire impactant l'organisation. La pratique implique en effet de trier les biodéchets afin de séparer les protéines animales ne pouvant pas être compostées. Sur l'ensemble des sites, seulement 10 % des cantines se sont investies dans le compostage.

En 2015, la Mairie de Paris a complété la liste des supports d'informations avec la création d'un livret pédagogique pour les écoles engagées dans l'opération de compostage.

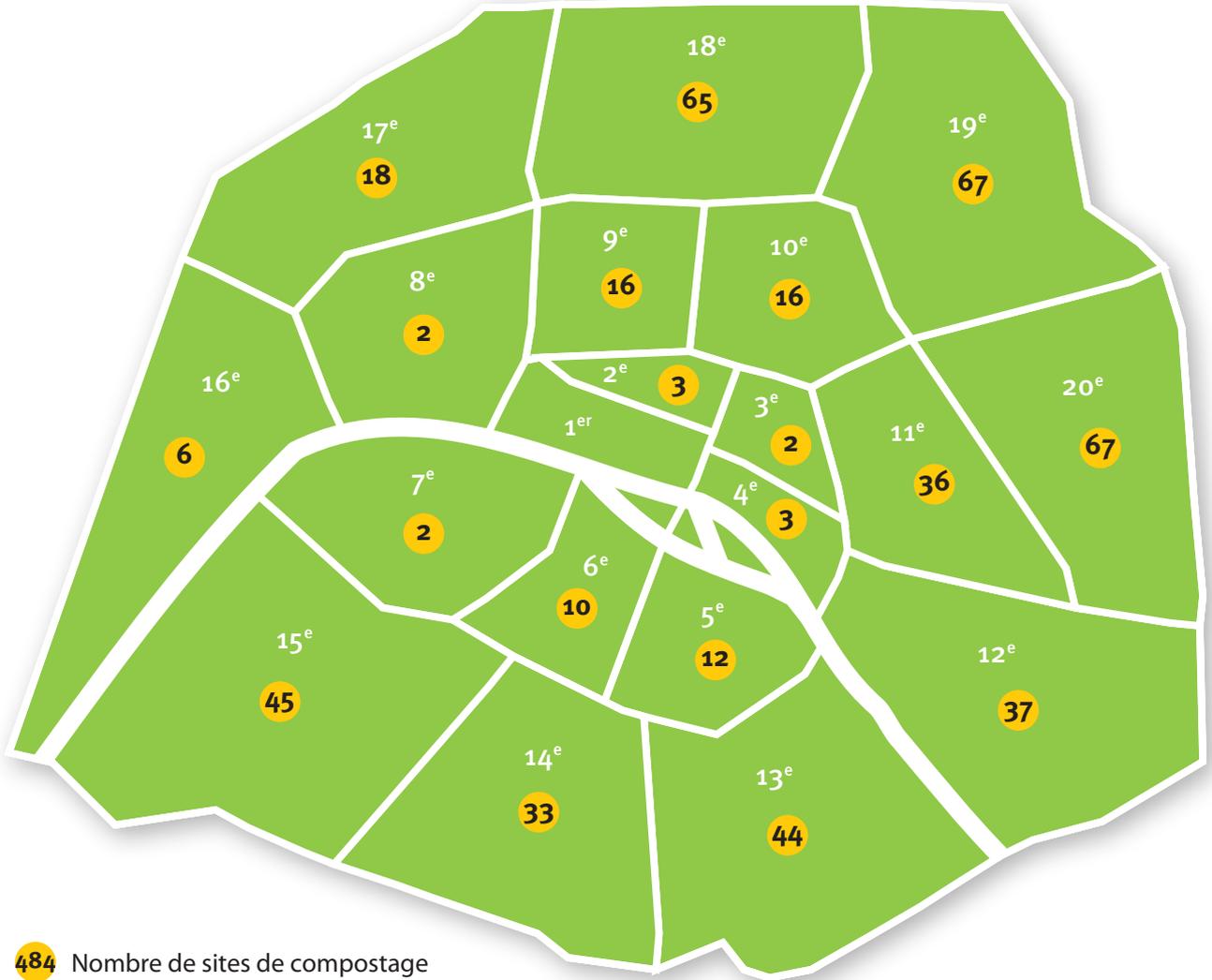


Dans **les établissements de la petite enfance**, en raison de la vulnérabilité du public accueilli et afin de rassurer les parents, la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) de la Mairie de Paris a décidé de temporiser le développement du compostage, dans l'attente d'une confirmation de l'absence de risque sanitaire pour les plus fragiles. Il a ainsi été demandé au Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris de mener sur 3 établissements une analyse de la qualité de l'air autour des bacs à compost, (avant et après retournement, proche du bac, à 3 mètres et à 10 mètres, sur deux périodes, avec des conditions atmosphériques différentes). Il est proposé d'analyser les champignons, les bactéries, les glucanes, les endotoxines, le méthane et l'ammoniac.

A l'exception des écoles produisant peu de biodéchets en dehors de la restauration collective, la quantité de matière organique détournée, par site et par an, est estimée à environ une tonne. Au total, la quantité de biodéchets détournée par an est évaluée à plus de 300 tonnes.

PARTIE I. ETAT DES LIEUX DU COMPOSTAGE À PARIS

La répartition géographique des sites est assez hétérogène. Comme le montre la carte ci-dessous, on observe une forte concentration des sites de compostage collectif dans les quartiers du nord, de l'est et du sud parisien. Les arrondissements de l'ouest et les quartiers centraux comportent moins de sites et font l'objet de moins de candidatures.



3. Bilan sur les composteurs associatifs de quartier

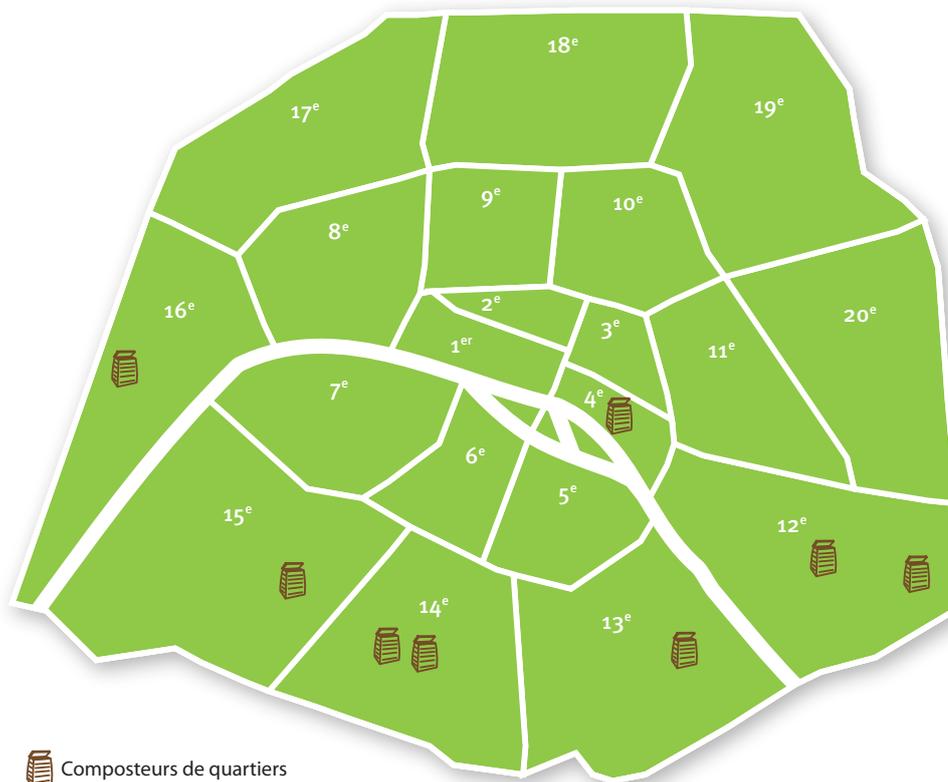
Au 1^{er} janvier 2017, soit un peu plus d'un an après le démarrage du premier composteur de quartier, 8 sites sont opérationnels et 3 vont démarrer.

Cette courte période d'existence ne permet de réaliser qu'un bilan provisoire et partiel sur les différents projets. Les premiers retours d'expérience indiquent cependant de bons résultats et témoignent d'une forte implication des habitants et des associations porteuses de ces projets.

Ainsi, les quantités de biodéchets détournées, du fait de la dimension des équipements de compostage, sont plus importantes que celles des composteurs en pied d'immeuble. Dans le cas du projet Compos'13, impliquant 200 habitants, un suivi rigoureux des apports a été effectué et les quantités de biodéchets détournées sont estimées à 1,4 tonne par mois, équivalent à 16 tonnes par an. Dans le cas du composteur du 15^e arrondissement, l'opération réunissant 50 participants devrait détourner environ 4,8 tonnes de biodéchets par an.

Composteurs de quartiers opérationnels :

Lieu	Association	Adresse	Arr ^{dt}	Inauguration	Participants
Joseph Migneret	Les jardiniers du 4 ^{ème}	10, rue des Rosiers	4 ^e	15/05/2016	50
Maison des associations	Compost A Paris	181, avenue Daumesnil	12 ^e	17/10/2014	130
Jardin partagé « Bel-Air »	Graine de partage	Square Charles Péguy - rue Rottembourg	12 ^e	26/11/2016	50
Square Héloïse et Abélard	J'aime le vert	22, rue Pierre Gourdault	13 ^e	03/06/2015	200
Square de l'aspirant Dunand	Espaces	20, rue Saillard	14 ^e	20/06/2015	70
Jardin partagé « Le lapin ouvrier »	Le lapin ouvrier	69, rue Raymond Losserand	14 ^e	07/07/2016	85
Centre éducatif physique	Les amis du jardin de la félicité	24, rue Paul Barruel	15 ^e	21/11/2015	70
Stade de la Muette	Espaces	60, boulevard Lannes	16 ^e	28/01/2015	50



D. Potentiel de développement du compostage de proximité à Paris

1. Forces et opportunités

Le compostage de proximité à Paris présente un potentiel de développement important, jusqu'à un plafond déterminé à la fois par le nombre de volontaires et par le nombre de sites disposant de l'espace nécessaire à l'implantation d'un composteur.

Il s'appuie dans un premier temps sur le fort engouement des Parisiens. Selon le baromètre comportemental de 2015, 39 % des Parisiens sondés se disent prêts à composter leurs biodéchets. Pour s'engager dans cette démarche, 29 % demandent à bénéficier gratuitement d'un composteur, 28 % demandent la présence d'un composteur dans leur immeuble et 24 % souhaitent disposer de renseignements et de formations sur le compostage.

L'intérêt des Parisiens s'est manifesté également sous la forme de propositions d'actions dans le cadre du vote du budget participatif de 2014, 2015 et 2016. Chaque année, les Parisiens demandent un accompagnement pour le compostage.

En 2014, le projet « Trier ses déchets au plus près » comportant l'expérimentation de composteurs de quartier sur l'espace public a été fortement plébiscité par les Parisiens et retenu en 4^e position. Par ailleurs le projet « Cultiver dans les écoles » du budget participatif 2014, relatif à la mise en place de jardins pédagogiques, devrait inciter les écoles à s'inscrire au dispositif existant de compostage.

Ces tendances confirment la pertinence des dispositifs de soutien et d'accompagnement déployés par la Ville de Paris, qui comprend un volet de mise à disposition d'équipements et de matériels et un volet de formation/suivi. En revanche, elles révèlent le faible niveau d'information des Parisiens sur l'existence du dispositif municipal.

Le compostage de proximité présente une forte utilité sociale lorsque la pratique est collective. La mobilisation autour d'un projet commun et les événements autour d'une même pratique (apéro-compost, tamisage, épannage sur les parcelles communes par exemple) permettent de favoriser la convivialité entre les habitants et de renforcer le lien social à l'échelle d'un immeuble ou d'un quartier.

Comme de nombreux chantiers d'insertion l'ont démontré, il s'agit aussi d'un outil intéressant de réinsertion à l'emploi, qui propose à des publics en difficulté une activité socialement et écologiquement reconnue. Le projet de composteur de quartier du square Eloïse et Abélard dans le 13^e arrondissement a, par exemple, permis de créer un emploi à temps plein. Dans le cadre du projet de composteur de quartier du 16^e arrondissement, mis en place par l'association « Espaces », des emplois d'insertion ont également été créés, permettant ainsi à des jeunes en difficulté de se former aux métiers des espaces verts.

Le compostage ménager, encouragé depuis de nombreuses années par les collectivités territoriales, demeure un défi dans les zones urbaines denses, où les espaces verts de pleine terre sont rares. Pour autant, bien que densément construit, le territoire parisien présente un gisement important de sites de compostage potentiels.

Fin 2011, l'étude réalisée par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) pour le compte de la DPE a permis de donner un aperçu quantitatif des zones potentiellement éligibles au compostage collectif. Elle révèle près de 3 800 parcelles disposant de plus de 50 m² de pleine terre et de plus de 50 logements. Ces parcelles pourraient donc accueillir un composteur collectif.

Une seconde étude de l'APUR, réalisée entre septembre 2014 et septembre 2015, a permis d'identifier des équipements publics, gérés en majorité par la Ville et le Département de Paris, susceptibles d'accueillir un composteur de quartier. Ces premières données doivent cependant être nuancées en fonction du type d'équipement auprès de chaque gestionnaire.

L'agglomération parisienne dispose d'un réseau associatif dense et dynamique au sein duquel sont susceptibles d'émerger des porteurs de projets de composteurs de quartier, et/ou des relais de l'information auprès des Parisiens.

Les nombreuses initiatives locales sont également des opportunités pour intégrer la notion du compostage. En effet, le compostage collectif de proximité s'inscrit dans une démarche de prévention des déchets mais résonne également avec d'autres projets qui sont développés actuellement à Paris. Par exemple, le développement de l'agriculture urbaine, qui s'appuie à la fois sur des entreprises innovantes et des associations engagées, peut servir de levier pour étendre les projets de compostage collectif et assurer des débouchés au compost produit. D'autre part, le projet « un potager par école » voté au budget participatif de 2014, peut permettre de développer conjointement la pratique du compostage dans les établissements scolaires. La portée pédagogique de ce dispositif et la diffusion des messages d'informations portés par les enfants vers les parents peut être un excellent moyen pour communiquer sur la mise en place de points de compostage à l'échelle parisienne.

2. Faiblesses et freins éventuels

Malgré ces points forts, la pratique du compostage de proximité à Paris se heurte à certaines difficultés à lever pour la pérenniser et la développer à une échelle plus ambitieuse.

Tout d'abord, l'engouement des Parisiens peut être relativisé par les freins à la mise en œuvre concrète d'un site de compostage qui suppose une initiative majoritairement partagée au sein d'une copropriété, au moins un référent mobilisé et l'accord des gestionnaires d'immeuble. Or, le compostage domestique, en dépit d'une sensibilisation de l'opinion publique sur ses vertus, véhicule toujours des représentations négatives pour une partie de la population, liées en partie aux éventuelles nuisances qu'il peut générer.

Les projets de composteurs de quartier, malgré leur fort développement, peuvent également rencontrer quelques freins spécifiques. La difficulté de trouver un site d'implantation qui garantisse les conditions de bon fonctionnement peut constituer un premier obstacle pour les porteurs de projets. Actuellement, les procédures intra-directions ne sont pas entièrement formalisées, compliquant la lisibilité des démarches à effectuer pour les associations. Enfin, l'identification du bon interlocuteur au sein de l'administration, tant au niveau local que central, peut parfois se révéler problématique.

La gestion de l'approvisionnement en broyat constitue un frein commun au compostage collectif et au compostage de quartier.

Actuellement, il est intégré à la prestation d'accompagnement des sites de compostage collectif : le prestataire indique l'origine (dans un souci de circuit court, il est invité à s'approvisionner à proximité de Paris), la provenance du broyat de matière sèche ainsi que la date de broyage. Le délai entre la date de broyage et la livraison ne doit jamais excéder un mois. Au-delà de la période d'accompagnement intensif de 6 mois, les sites de compostage sont censés être autonomes.

Pour ceux disposant d'espaces verts suffisamment grands avec des arbres à feuilles caduques, le problème ne se pose pas et l'approvisionnement s'effectue directement à partir des ressources locales. En revanche, pour les autres, des solutions sont parfois trouvées localement, à travers des accords avec des jardiniers/élagueurs de la Ville de Paris, des modifications du contrat espace vert pour les gestionnaires d'immeubles comprenant un broyage local des déchets verts, ou encore des synergies avec des commerçants du quartier (fleuristes, ébénistes, menuisiers).

Dans la pratique, la DPE continue d'approvisionner les sites sortis du dispositif d'accompagnement et qui ne sont pas autonomes en matière sèche. Toutefois, une solution générale doit être trouvée à terme pour garantir un accès suffisant à cette matière indispensable pour le processus de compostage, tout en évitant les coûts supplémentaires (financiers et écologiques) liés à la fourniture et la livraison par un prestataire de la collectivité.



Pour les composteurs de quartier, il est prévu, dans l'accompagnement, de fournir du broyat uniquement au démarrage. Par la suite, les projets doivent être autonomes (condition pour bénéficier de l'accompagnement de la Ville).

Le dernier frein identifié, également commun aux deux dispositifs de compostage, concerne les difficultés liées aux débouchés du compost produit.

À ce jour, le compost produit par les ménages dans leur habitat, compte-tenu des restrictions réglementaires sur son transport et sa cession (cf. partie 1.2), est utilisé uniquement sur les espaces privés et distribués aux participants pour leurs plantes d'intérieur. Certains sites produisent des quantités importantes de compost qu'ils ne peuvent pas toujours consommer *in situ* et souhaiteraient pouvoir le céder à d'autres participants qui en manquent.

Cette contrainte est particulièrement problématique sur les points de compostage de quartier. Si les composteurs sont gérés par des associations, les lieux dans lesquels ils sont implantés, ouverts au public, sont sous la responsabilité de leurs gestionnaires. Ainsi, la gestion des parcs et jardins par la DEVE répond à des normes écologiques, comme le label EcoJardin, qui ne permettent pas, pour le moment, l'épandage d'un compost non-certifié. Le label indique dans son document référentiel que « les apports de matière organique peuvent prendre différentes formes » en privilégiant le « paillage et le compost » et les « circuits courts » mais insiste toutefois sur la nécessité de vérifier « la qualité et la cohérence des apports effectués avec le sol en place » en effectuant des « analyses pour d'éventuels polluants, pH, etc. ». Le document rappelle notamment que « tout produit utilisé doit être conforme à un règlement CE ou conforme à une norme française rendue d'application obligatoire ou disposer d'une autorisation de mise sur le marché, pour garantir leur efficacité mais surtout leur innocuité pour l'homme et l'environnement ».

De nouvelles pistes pour les débouchés pourraient néanmoins être explorées avec les projets de végétalisation et d'agriculture urbaine.

Partie II. Stratégie et objectifs du Plan Compost



A. La stratégie

Pour définir sa stratégie de développement du compostage, la Ville de Paris s'est appuyée sur les retours d'expériences locaux, nationaux et internationaux d'une pratique qui a fait ses preuves pour réduire significativement la part des biodéchets dans les poubelles.

L'élaboration de ce Plan compost est fondée sur une étroite collaboration entre les services administratifs, les élus, les experts associatifs et citoyens, par la création notamment d'un comité de concertation « Compostons Paris », permettant d'identifier les besoins et de recueillir des propositions innovantes de la part de la société civile.

1. Le compostage comme l'un des 3 leviers d'une meilleure gestion des biodéchets

Le meilleur biodéchet est celui qui n'est pas produit. La gestion des biodéchets nécessite ainsi d'établir une hiérarchie entre les différents leviers employés :

- Le premier levier d'action pour améliorer la gestion des biodéchets est la réduction à la source de leur production. Celle-ci passe notamment par la réduction du gaspillage alimentaire. Première collectivité signataire du Pacte National contre le Gaspillage Alimentaire en juillet 2013, la Ville de Paris a adopté l'objectif de réduire de moitié le gaspillage d'ici 2025. Dans le cadre des Etats Généraux de l'Economie Circulaire du Grand Paris, plusieurs mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire ont été préconisées par les acteurs du territoire et sont consignées dans le Livre Blanc qui a été présenté en septembre 2015. Plusieurs actions répondant également à cet enjeu de réduction des pertes alimentaires ont déjà été intégrées dans le Plan Stratégique Parisien de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire voté au Conseil de Paris de novembre 2015.
- Le second levier est le compostage *in situ* des biodéchets. Dès lors que les biodéchets sont produits, il est préférable de les valoriser localement. La Ville de Paris soutient les solutions de proximité pour des raisons écologiques. L'enjeu est de limiter les émissions de gaz à effet de serre engendrées par la collecte et le transport des biodéchets dans des installations de traitement situées à plusieurs dizaines de kilomètres. Au-delà des enjeux écologiques, les solutions locales répondent aussi à des enjeux sociétaux en participant au développement du lien social et à l'animation des quartiers parisiens.
- Lorsque ces deux leviers ont été mis en œuvre, la part restante des biodéchets qui n'a ni pu être évitée ni être valorisée localement doit être collectée séparément afin de subir un traitement adapté à sa nature (compostage industriel, méthanisation). La mise en place d'une collecte sélective des biodéchets est en cours d'étude. Le mouvement est déjà lancé sur les marchés alimentaires découverts et dans les cantines des équipements de la Ville. La nouvelle Délégation de Service Public (DSP) sur les marchés de quartier a déjà intégré ce tri des biodéchets. Un tarif sur la restauration scolaire va également permettre de renforcer la prévention des déchets et le tri, notamment celui des biodéchets dans les cantines parisiennes. En 2017, les habitants des 2^e et 12^e arrondissements pourront disposer d'un nouveau service de collecte séparée des déchets alimentaires deux fois par semaine. Cette expérimentation sur deux arrondissements permettra de préparer la généralisation de cette collecte à tout Paris.

2. Amplifier cette pratique de proximité en la développant et en la diversifiant, pour la rendre accessible à tous les Parisiens

L'ambition du Plan compost est de rendre accessible la pratique du compostage de proximité à l'ensemble des Parisiens qui le souhaitent. La densité parisienne, parmi les plus élevées au monde, se prête au développement des solutions qui se déclinent à différentes échelles. L'enjeu pour la Ville de Paris est ainsi de s'orienter vers une démarche systémique qui prend en compte l'ensemble des opportunités du compostage de proximité sur son territoire :

Le compostage en pied d'immeuble, dispositif historique de la mise en œuvre de cette politique à Paris, doit être amplifié en améliorant la communication et l'accompagnement actuellement proposé.

Pour diversifier les offres proposées aux Parisiens, d'autres solutions de compostage de proximité doivent être mises en avant :

- Le compostage de quartier, accompagné depuis fin 2014 par la Ville de Paris, doit être développé en exploitant les possibilités offertes par les espaces municipaux (parcs et jardins, centre sportifs, voirie...) et les espaces institutionnels (Etat, congrégations religieuses notamment) et en s'appuyant sur le tissu associatif local.
- Le compostage individuel permet d'offrir une nouvelle solution pour les Parisiens. Le lombricompostage individuel représente la solution alternative au compostage collectif, quand ce dernier n'est pas possible. Il peut s'agir de l'absence d'un composteur de quartier à proximité, comme de l'impossibilité de mettre en place un composteur collectif en pied d'immeuble dans le cas où les conditions d'éligibilité au soutien de la Mairie de Paris ne sont pas réunies (ex : espace insuffisant dans les parties communes, refus du syndicat de copropriété, nombre insuffisant de foyers impliqués etc.).
- Les projets de compostage innovants doivent également être encouragés, par l'établissement de partenariats avec des centres de recherche (AgroParisTech) et des bureaux d'études spécialisés afin de trouver des solutions techniques prenant en compte les contraintes et opportunités de la Ville de Paris.



B. Les objectifs du Plan compost

1. Les objectifs méthodologiques

Le compostage à Paris doit être développé en favorisant les liens entre les parties prenantes administratives, expertes et citoyennes. La méthodologie du Plan compost cherche à organiser et mettre en commun les moyens des acteurs du territoire et les actions. Son but est ainsi de définir, au travers de celles-ci, la répartition des rôles et de mettre en œuvre des instruments favorisant la coordination, notamment entre les différentes directions et services concernés (DPE, DEVE, DJS, DICOM, DASCO, DLH, DVD, DFPE, etc.). Une attention particulière doit être apportée au recueil des avis d'experts (maîtres-composteurs, associations spécialisées) afin de définir des actions réalisables techniquement et à l'écoute des citoyens, afin de répondre à leurs attentes.

La méthode d'élaboration du plan vise également à identifier les sites pertinents à mobiliser en priorité pour le développement du compostage, en s'appuyant sur les études réalisées par l'APUR et les services concernés. Des conventions seront prévues avec l'ensemble des protagonistes, à la fois les bailleurs et syndicats de copropriété pour les espaces privés et les acteurs institutionnels pour les espaces publics, afin d'encadrer et de coordonner le déploiement du compostage sur le territoire parisien.

Enfin la méthodologie de ce plan s'attache à articuler le développement du compostage de proximité avec la collecte des biodéchets des ménages en porte à porte, afin d'assurer une dynamique globale de tri permettant d'assurer *in fine* la valorisation de chaque biodéchet produit sur le territoire.

2. Les objectifs opérationnels

La stratégie de réduction des déchets et de valorisation de proximité des biodéchets peut se traduire au travers de 3 objectifs opérationnels :

1 Atteindre 500 sites de compostage domestique dans l'habitat collectif d'ici 2020

Le facteur limitant identifié étant le volontariat des participants, le Plan compost définit un objectif global fondé sur une estimation de la participation. Un taux de 12 %, appliqué sur un potentiel de 3 800 parcelles d'habitation identifiées par l'étude de l'APUR, permet de fixer un objectif de 500 sites, soit environ deux fois le nombre de sites actuels.

Afin d'atteindre cet objectif, il est également envisagé de descendre le nombre minimal de foyers, actuellement de 10, à 7, afin de faciliter l'accès de tous au soutien de la Ville de Paris. Cette diminution du nombre minimum de participants est possible par la mise en place de lombricomposteurs collectifs, qui représentent actuellement 30 % des sites dotés de composteurs collectifs en pied d'immeuble.

2 Atteindre 400 sites de compostage domestiques dans les équipements publics d'ici 2020

Sur la base d'un recensement des équipements publics municipaux (écoles, crèches, centres d'animation) et non-municipaux (lycées, hôpitaux, congrégations religieuses, etc.), l'objectif est de systématiser l'installation de composteurs dès que possible. Un effort particulier sera déployé avec les écoles, dans le cadre des projets de jardinage éducatif notamment. Cela représente un passage de 200 à 400 sites publics, soit deux fois plus qu'en 2016.

3 Mailler le territoire avec des composteurs de quartier

Cet objectif répond au besoin des Parisiens ne pouvant pas pratiquer le compostage au sein de leur habitat. À partir du recensement des équipements publics disposant d'espaces végétalisés en libre accès, réalisé par l'APUR en 2015, l'ambition est de mobiliser un espace par quartier (*a minima* par arrondissement) permettant l'installation d'un composteur, porté par une association et ouvert au public.



Partie III. Les actions du Plan Compost



**DÉCHETS,
MOINS
C'EST
MIEUX.**

Le programme d'action du Plan Compost comporte 30 actions réparties sur 4 axes. Ces actions seront suivies et pilotées par un comité organisé par le Secrétariat Général.

Axe 1 : Développer le compostage collectif

- Action 1.1** Compléter les outils de communication actuels et créer un kit - pilote DICOM.
- Action 1.2** Réaliser une enquête qualitative/quantitative sur les attentes des Parisiens concernant le compostage collectif – pilote DDCT.
- Action 1.3** Communiquer sur la démarche auprès des bailleurs sociaux et des partenaires OPAH – pilote DLH.
- Action 1.4** Poursuivre les actions d'animation du réseau de référents-compostage domestique (réunion annuelle, blog) – pilote DPE.
- Action 1.5** Poursuivre l'action de communication en ciblant les grands événements – pilote DPE.
- Action 1.6** Améliorer l'outil informatique de suivi des sites intégrés à l'opération municipale – pilote DPE.
- Action 1.7** Poursuivre le développement du compostage dans les établissements scolaires et renforcer la pérennité des sites existants – pilote DASCO.
- Action 1.8** Evaluer le risque sanitaire du compostage dans les établissements d'accueil de la petite enfance – pilote DFPE.
- Action 1.9** Poursuivre le développement du compostage des déchets verts municipaux, en proposant des formations sur la bonne gestion écologique des espaces verts – pilote DEVE.
- Action 1.10** Inciter au compostage en circuit court des déchets verts produits par les agriculteurs implantés sur des équipements municipaux – pilote DEVE.
- Action 1.11** Proposer aux jardins partagés le même type de dispositif que pour les pieds d'immeuble -pilote DPE.

Axe 2 : Développer le compostage de quartier

- Action 2.1** Créer un comité de pilotage pour le compostage de quartier – pilote DPE.
- Action 2.2** Formaliser une procédure générique unifiée à l'intention des porteurs de projets, intégrant les attendus des directions gestionnaires (DJS, DEVE, DVD), de la réception du projet jusqu'à sa réalisation – pilote DPE.
- Action 2.3** Développer le compostage de quartier dans les équipements sportifs – pilote DJS
- Action 2.4** Définir les conditions d'implantation des composteurs de quartier dans l'espace public et instruire les demandes – pilote DVD.
- Action 2.5** Définir les conditions d'implantation des composteurs de quartier de déchets verts dans les espaces verts municipaux – pilote DEVE.
- Action 2.6** Poursuivre l'accompagnement technique des porteurs de projets – pilote DPE.
- Action 2.7** Mettre à disposition des associations le matériel au démarrage du projet – pilote DPE.
- Action 2.8** Prospecter sur les différents modèles de compostage de quartier (benchmark, sourcing), y compris sur la voie publique – pilote DPE.
- Action 2.9** Innover et expérimenter d'autres systèmes et filières d'usage du compost – pilote DAE.

Axe 3 : Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et en utilisation du compost

- Action 3.1** Etudier quantitativement les filières de broyats et les flux entrants/sortants sur le territoire – pilote DEVE.
- Action 3.2** Suivre le traitement des déchets verts des régies espaces verts des bailleurs – pilote DLH.
- Action 3.3** Mettre en place un système de location de broyeur pour les copropriétés en s'appuyant sur les « bricothèques » – pilote DPE.
- Action 3.4** Faire réaliser ponctuellement des analyses qualitatives de composts produits sur des installations suivies par la Ville de Paris – pilote DPE.
- Action 3.5** Étudier quantitativement les filières de composts produits sur le territoire - pilote DPE.
- Action 3.6** Mettre en place un partenariat avec AgroParisTech pour réaliser des études sur le compostage urbain – pilote DPE.

Axe 4 : Développer le compostage individuel

- Action 4.1** Lancer une étude de diagnostic auprès des Parisiens sur le lombricompostage individuel – pilote DDCT.
- Action 4.2** Organiser la distribution de lombricomposteurs individuels lors de deux événements annuels – pilote DPE.
- Action 4.3** Elaborer une e-formation à la pratique du compostage individuel – pilote DICOM.
- Action 4.4** Organiser des ateliers de construction de lombricomposteurs en partenariat avec des associations – pilote DPE.

Axe 1 : Développer le compostage collectif

Action 1.1 : compléter les outils de communication actuels et créer un kit de communication

Pilote	DICOM
Acteur partenaires (internes et externes)	DPE, DLH, DDCT
Objectifs	<p>→ Renforcement de l'information des habitants et des copropriétés/gestionnaires d'immeubles sur le compostage collectif, son intérêt et les modalités pour le mettre en place</p> <p>→ Mise en œuvre d'une campagne de proximité d'information, de sensibilisation et de mobilisation des Parisiens avec 4 objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Informer sur le compostage (qu'est-ce que le compost ?) ◆ Motiver le geste de tri des biodéchets en expliquant les bénéfices du compostage (pourquoi composter ?) ◆ Mobiliser les Parisiens et augmenter le nombre d'adeptes du compost collectif à Paris (où, comment ?) ◆ Intégrer cette communication de proximité dans la globalité de l'action de la Ville de Paris et sa stratégie « Zéro déchet » (PLPD, Plan de Relance du Tri, Plan Alimentation Durable)
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<p>→ Création d'une identité visuelle et d'une signature pour le Plan Compost à Paris sous forme de déclinaison de l'identité visuelle Le Paris du Tri</p> <p>→ Déploiement de cette nouvelle identité sur l'ensemble des supports de communication associés au Plan Compost + conception/réalisation d'une campagne de communication de proximité</p> <p>→ Mise à jour, harmonisation et évolution des contenus existants sur paris.fr</p> <p>→ Communication événementielle : rendre visible les actions concrètes du Plan Compost via un planning annuel d'animations autour du compost</p> <p>→ Mobilisation des relais : réactiver le dispositif de mobilisation d'influenceurs du compost (blogs), créer des passerelles avec les dispositifs et plateformes existants tels que « Végétaliser Paris », « Les Acteurs du Paris Durable... » (possible exploitation de leur base de données + troc compost), mobilisation du tissu associatif (réseau jardins partagés, etc.) et partenaires (mairies d'arrondissement, conseils de quartier, bailleurs sociaux)</p>

Axe 1 : Développer le compostage collectif

Action 1.1 : compléter les outils de communication actuels et créer un kit de communication

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → T1 2017 : définition des besoins et du plan de communication + création d'une identité visuelle et signature → T2 / T3 / T4 2017 : mise en œuvre du plan de communication
Propositions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> → Réalisation de l'enquête qualitative/quantitative auprès des Parisiens sur le compostage (via la DDCT) - à rattacher peut-être à l'étude post-test de la campagne sur le tri- afin de mesurer préalablement l'engouement pour le compostage et adapter le futur plan de communication en conséquence
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de candidatures pour le compostage collectif → Nombre de relais mobilisés
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> → Fiche « Communiquer sur la démarche auprès des bailleurs sociaux et des partenaires OPAH » → Fiche « Poursuivre l'action de communication en ciblant les grands événements » → Autres plans : Le Paris du Tri (Plan de Relance du Tri), le PLPD, le Plan Alimentation Durable → Plateformes Ville : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Végétaliser Paris ◆ Permis de végétaliser ◆ Les Acteurs du Paris Durable → Blogs : Compost et vous, Compost à Paris, Ça se passe au jardin



Axe 1 : Développer le compostage collectif

Action 1.2 : réaliser une enquête qualitative/quantitative sur l'attente des Parisiens pour le compostage collectif

Pilote	DDCT
Acteur partenaires (internes et externes)	Mairies d'arrondissement, DPE, DEVE, DICOM
Objectifs	Mesurer à l'échelle locale les pratiques des Parisiens pour le compostage et leurs attentes pour y participer
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Recueillir des éléments préalables auprès des services techniques concernés → Informer les Mairies d'arrondissements de ce projet d'enquête pour recueillir leurs éléments et apports sur les actions entreprises ou envisagées par elles → Selon les résultats de ce premier recensement et les arbitrages, réaliser une enquête qualitative et/ou quantitative auprès de Parisiens représentatifs ; organiser des focus-groupes par la DDCT et définir des objets d'études et des modalités d'enquêtes (imputer le financement des focus-groupes sur la DPE)
Calendrier	Début 2017
Propositions complémentaires	Articulation par rapport au compostage de quartier
Indicateurs	Nombre de foyers parisiens équipés de composteurs collectifs / désireux de l'être, à déterminer via l'enquête
Lien avec d'autres actions	Lien étroit avec la fiche-action « Développer le compostage individuel » pilotée par la DPE

Axe 1 : Développer le compostage collectif

Action 1.3 : communiquer sur la démarche auprès des bailleurs sociaux et des partenaires OPAH

Pilote	DLH (MTDD)
Acteur partenaires (internes et externes)	<ul style="list-style-type: none"> → DPE → Bailleurs sociaux : Paris Habitat, RIVP, Elogie, SIEMP et autres → Partenaires OPAH : SOLIHA, Urbanis
Objectifs	Promouvoir la démarche « Plan Compost » afin de développer les pratiques de compostage des déchets alimentaires dans le parc social et dans le parc privé, dans le cadre d'une démarche plus globale (Développement durable, Plan Climat et végétalisation)
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Présentation du dispositif par la DPE lors d'une réunion du réseau interbailleurs sur l'ensemble des sujets DPE : déchets, eau, zonage pluvial, tri, Plan Compost → Présentation du dispositif par la DPE aux partenaires OPAH et plan 1 000 immeubles : SOLIHA et Urbanis
Calendrier	Début 2017, lors du comité interbailleurs/DPE
Propositions complémentaires	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Retours statistiques → Listing adresses des composteurs installés et projetés → Volumes concernés (pas de données à ce jour)
Lien avec d'autres actions	Suivi du traitement des déchets verts des régies espaces verts des bailleurs

Axe 1 : Développer le compostage collectif

Action 1.4 : poursuivre les actions d'animation du réseau de référents-compostage domestique (réunion annuelle, blog)

Pilote	DPE
Acteur partenaires (internes et externes)	DEVE, prestataire de la DPE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Pérenniser les sites de compostage lancés → Stimuler la participation et le réseau des référents → Valoriser les retours d'expériences des habitants
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Poursuivre et diversifier l'animation du blog compostage : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Impliquer davantage les référents (témoignages) et mettre en avant les exemples réussis ◆ Mettre en place un espace de forum où les référents peuvent échanger → Organisation d'un événement annuel sur le compostage : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Invitation des référents de sites de compostage (DPE) ◆ Réserver un lieu (ex : Maison du Jardinage de Bercy) ◆ Animer la réunion (DPE) : état du développement du compostage, témoignages, interventions d'experts...
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Blog compostage : en continu, toute l'année → Évènement : dernier trimestre (octobre ou novembre)
Propositions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> → Explorer d'autres pistes pour stimuler la motivation des référents (ex : bons d'achats pour matériels de jardinage) → Impliquer les référents dans d'autres événements tels que ceux organisés par Les Acteurs du Paris Durable (DEVE)
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de pages du blog consultées → Nombre de témoignages publiés → Nombre de participants à l'évènement compostage
Lien avec d'autres actions	Groupe de travail Syctom sur la mise en place d'une plateforme collaborative à destination des référents de sites de compostage

Axe 1 : Développer le compostage collectif

Action 1.5 : poursuivre l'action de communication en ciblant les grands événements

Pilote	DPE
Acteur partenaires (internes et externes)	<ul style="list-style-type: none"> → DEVE → DPE : Divisions locales de propreté, SIRUS, prestataire de la DPE → DICOM → Ministère de l'Environnement
Objectifs	Profiter des grands événements environnementaux ou familiaux pour communiquer sur les dispositifs d'accompagnement du compostage (ex : fête des jardins, fête de l'arbre, forum météo, journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.) et ainsi recueillir de nouvelles candidatures
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Prévoir en amont de l'événement un emplacement pour un stand DPE → Montage du stand : bacs et lombricomposteurs de démonstration, panneaux d'exposition sur le compostage, livret d'informations et formulaires d'inscription → Animation du stand par la DPE (SIRUS, SES ou division locale) ou encore un maître-composteur du prestataire de la DPE
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Forum météo et climat : mars ou avril → Fête de l'arbre : novembre → Fête des jardins : fin septembre → Journée de lutte contre le gaspillage alimentaire : 16 octobre
Propositions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> → Renforcer le partenariat avec le Réseau Compost Citoyen pour mieux préparer la semaine du compostage (en mai) → Participation lors du salon de l'agriculture
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de personnes ayant visité le stand → Nombre de formulaires de candidature distribués
Lien avec d'autres actions	

Axe 1 : Développer le compostage collectif

Action 1.6 : améliorer l'outil informatique de suivi des sites intégrés à l'opération municipale

Pilote	DPE
Acteur partenaires (internes et externes)	Prestataire de la DPE
Objectifs	<p>→ Améliorer l'outil informatique de suivi des sites de compostage afin de faciliter la recherche des informations qualitatives et quantitatives des sites participants (nombre de participants, quantité de déchets détournés, utilisation du compost, etc.)</p> <p>→ Répondre rapidement aux demandes de données formulées par les différents acteurs (Mairies, partenaires DPE, etc.)</p> <p>→ Assurer la mise à jour des données (cartographie, contacts des référents, etc.)</p>
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<p>→ Amélioration du fichier Excel de suivi du compostage:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Simplification de l'utilisation du fichier en automatisant les requêtes fréquentes à partir de tableaux croisés dynamiques ◆ Formalisation de l'enchaînement des étapes (workflow) pour chaque demande, de la réception du dossier aux retours d'expériences ◆ Amélioration de la visibilité de l'état d'avancement de chaque site avec la mise en place d'un système de mises en forme conditionnelles et de codes couleurs <p>→ Mise à jour des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Intégrer les besoins dans le cadre du groupe de travail lancé par le Sycotm (plateforme collaborative)
Calendrier	<p>→ Amélioration en continu du fichier existant</p> <p>→ 2017 pour le projet Sycotm</p>
Propositions complémentaires	<p>→ Étudier la proposition du prestataire de la DPE de tester un logiciel de suivi du compostage à partir d'une plateforme open source</p> <p>→ Renforcer l'équipe administrative et réfléchir à l'amélioration de l'interface entre les habitants et le service technique (mise en place d'un standard dédié au compostage par exemple)</p>
Indicateurs	<p>→ Délai de réponse aux requêtes</p> <p>→ Précision des données recueillies</p>
Lien avec d'autres actions	

Axe 1 : Développer le compostage collectif

Action 1.7 : poursuivre le développement du compostage dans les établissements scolaires et renforcer la pérennité des sites existants

Pilote	DASCO
Acteur partenaires (internes et externes)	<ul style="list-style-type: none"> → Directeurs d'écoles et chefs d'établissement pour le second degré → DASCO : CASPE + CREE (Centre de ressources d'Education à l'Environnement) → DPE → DEVE → Mairies d'arrondissements éventuellement
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Renforcement des composteurs / lombricomposteurs déjà installés → Installation de composteurs / lombricomposteurs sur de nouveaux sites
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Poursuite du partenariat entre la DEVE et le DPE – à ouvrir sur les établissements du second degré → Retours d'expériences sur les sites déjà installés, notamment sur l'entretien et l'utilisation du compost → Communication auprès des établissements : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Diffusion du livret pédagogique « Cultiver dans les écoles » mis au point par le CREE (DASCO) et qui comporte une fiche « compost », notamment auprès des établissements dotés de projets de végétalisation / agriculture urbaine ◆ Information auprès des établissements du second degré
Calendrier	Années scolaires 2016 – 2020
Propositions complémentaires	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'établissements équipés d'un compost → Devenir des composteurs installés
Lien avec d'autres actions	

Axe 1 : Développer le compostage collectif

Action 1.8 : évaluer le risque sanitaire du compostage dans les établissements d'accueil de la petite enfance

Pilote	DFPE
Acteur partenaires (internes et externes)	Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris
Objectifs	Mesurer les impacts sanitaires éventuels du compostage compte tenu de la vulnérabilité du public accueilli
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<p>En 2014, neuf établissements d'accueil de la petite enfance ont été équipés de composteurs. Toutefois, en raison de la vulnérabilité du public accueilli, la DFPE a décidé de surseoir au développement du compostage, afin d'évaluer le risque sanitaire.</p> <p>Il a ainsi été demandé au Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris d'évaluer le risque sanitaire et de mener une étude d'impact de la qualité microbiologique de l'air lors d'une opération de mélange du compost. Il est proposé d'analyser les champignons, les bactéries, les glucanes, les endotoxines, le méthane et l'ammoniac.</p> <p>→ Cette étude sera menée sur trois établissements. Des prélèvements seront réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Avant mélange à titre de témoin ◆ Pendant le mélange ◆ Après le mélange <p>→ Pour chacun de ces trois temps, les prélèvements seront également réalisés à quatre endroits :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ À proximité immédiate du point de compostage ◆ Au vent ◆ Sous le vent, à trois et dix mètres du point de compostage <p>En raison des nombreux paramètres pouvant faire varier les concentrations microbiennes aériennes, chaque établissement fera l'objet de campagne de prélèvement sur deux jours consécutifs.</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Démarrage de la campagne de prélèvement juin-juillet 2016 ◆ Présentation des résultats à la DFPE novembre-décembre 2016
Propositions complémentaires	

Axe 1 : Développer le compostage collectif

Action 1.8 : évaluer le risque sanitaire du compostage dans les établissements d'accueil de la petite enfance

<p>Indicateurs</p>	<p>L'étude va analyser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les moisissures mésophiles et thermophiles cultivables ◆ Les bactéries cultivables ◆ Les actinomycètes thermophiles cultivables ◆ Les endotoxines ◆ Les β (1-3)-D glucanes <p>Les particules fines (entre 0,3 et 20 μm) seront suivies en continu tout au long des manipulations faites sur le compost et des prélèvements biologiques</p>
<p>Lien avec d'autres actions</p>	

Axe 1 : Développer le compostage collectif

Action 1.9 : poursuivre le développement du compostage des déchets verts municipaux

Pilote	DEVE
Acteur partenaires (internes et externes)	Pour les autres établissements : DJS – DASCO - DPE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Intégrer cette action dans une stratégie globale de réduction et de réemploi des déchets verts → Implanter des mini-stations de compostage, là où c'est possible et où elles ont un sens, dans des jardins, des écoles, des équipements sportifs → Former des maîtres-composteurs
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Recenser les endroits pertinents après étude de faisabilité : production, débouchés sur place, personne identifiée pour devenir maître-composteur → Intégrer cette action dans une stratégie globale de réduction et de réemploi des déchets verts sur le site → Évaluer le coût d'implantation → Réaliser les travaux → Former les maîtres-composteurs
Calendrier	2017-2020
Propositions complémentaires	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de stations de compostage → Tonnage ou volume de compost produit
Lien avec d'autres actions	

Axe 1 : Développer le compostage collectif

Action 1.10 : inciter au compostage en circuit court des déchets verts produits par les agriculteurs implantés sur des équipements municipaux

Pilote	DEVE
Acteur partenaires (internes et externes)	<ul style="list-style-type: none"> → Lauréats des appels à projets lancés par la Ville ou Paris & Co (Végétalisation Innovante, ParisCulteurs) → Veni-Verdi, Paris sous les Fraises, Topager, Espaces, etc.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Valorisation des déchets verts <i>in situ</i> → Gestion écologique du site → Zéro déchet vert sorti du site
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Campagne d'informations du Plan Compost auprès des « agriculteurs » lauréats de l'appel à projets ParisCulteurs (problématique déjà mise en avant dans le règlement de l'appel à projets) → Rappel de l'existence d'un accompagnement par la DEVE sur le compostage dans les jardins partagés dans le cadre de la Charte Main Verte (gestion écologique du site déjà présente) → Diffusion de l'information des actions grand public ou ciblées sur le compostage auprès des porteurs et gestionnaires de projets
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → À partir de septembre 2016 pour la communication auprès des porteurs de projets des ParisCulteurs → Au fil de l'eau pour les jardins partagés et la diffusion des informations ciblées
Propositions complémentaires	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de composteurs / nombre de sites → Quantité de déchets verts compostés
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> → Jardins partagés → Parisculteurs

Axe 1 : Développer le compostage collectif

Action 1.11 : proposer aux jardins partagés le même dispositif que celui en pied d'immeuble

Pilote	DPE
Acteur partenaires (internes et externes)	→ DEVE → Prestataire de la DPE
Objectifs	Équiper les jardins partagés en composteurs et favoriser la diffusion des bonnes pratiques du compostage
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<p>→ Inscription sur dpe-compostage@paris.fr :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Examen du dossier par les services techniques de la DEVE et de la DPE ◆ Visite technique (diagnostic) par le prestataire de la DPE <p>→ Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Participation limitée aux membres de l'association du jardin partagé, pas d'ouverture au public ◆ Site autonome en broyat. Fourniture uniquement au démarrage <p>→ Si les conditions de faisabilité sont remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fourniture du matériel ◆ Accompagnement par un maître-composteur (6 mois)
Calendrier	À partir de début 2017
Propositions complémentaires	
Indicateurs	Nombre de jardins partagés accompagnés
Lien avec d'autres actions	

Axe 2 : Développer le compostage de quartier

Action 2.1 : créer un Comité de Pilotage pour le compostage de quartier

Pilote	DPE
Acteur partenaires (internes et externes)	<ul style="list-style-type: none"> → DEVE → DJS → DVD
Objectifs	Coordonner le développement du compostage de quartier avec les différentes directions
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Création d'un comité en définissant pour chaque direction concernée un référent compostage → Organisation de réunions trimestrielles (ou en fonction des besoins) pour suivre l'avancement des projets → Coproduction de conventions et recueils de bonnes pratiques à destination des partenaires
Calendrier	Début 2017
Propositions complémentaires	Les projets portés par des acteurs retenus dans le cadre des appels à projets de la DEVE (ParisCulteurs, Végétalisation Innovante, Métabolisme Urbain, etc.) pourront être étudiés dans le cadre de ce comité de pilotage
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de réunions du comité de pilotage → Nombre de projets instruits
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> → Poursuivre l'accompagnement technique des porteurs de projets → Formaliser une procédure unifiée à l'intention des porteurs de projets, intégrant les attendus des directions gestionnaires (DJS, DEVE, DVD), de la réception du projet jusqu'à sa réalisation

Axe 2 : Développer le compostage de quartier

Action 2.2 : formaliser une procédure générique unifiée à l'intention des porteurs de projets, intégrant les attendus des directions gestionnaires (DJS, DEVE, DVD), de la réception du projet jusqu'à sa réalisation

Pilote	DPE
Acteur partenaires (internes et externes)	<ul style="list-style-type: none"> → DJS → DEVE → DVD
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la visibilité de la procédure d'accompagnement pour les porteurs de projets → Assurer la pérennité des composteurs de quartier
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Recensement des conditions d'implantation pour chaque direction concernée : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Etude de faisabilité financière du projet ◆ Analyse de la capacité d'autonomie en broyat ◆ Formalisation d'une liste d'interlocuteurs pour chaque direction sur le compostage, au niveau central et local ◆ Présentation, par chaque direction, des conditions de bon fonctionnement et les critères à respecter pour la mise en place de composteurs de quartier → Élaboration d'une procédure commune : <ul style="list-style-type: none"> ◆ À partir de ce travail préparatoire, rédaction d'une procédure commune d'instruction des projets ◆ Diffusion de la procédure commune aux porteurs de projets lors du travail de prospection
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Début 2017: constitution du comité de pilotage → Mi-2017: rédaction de la procédure unifiée
Propositions complémentaires	
Indicateurs	Rédaction de la procédure
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> → Créer un comité de pilotage pour le compostage de quartier → Poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets

Axe 2 : Développer le compostage de quartier

Action 2.3 : développer le compostage de quartier dans les équipements sportifs

Pilote	DJS
Acteur partenaires (internes et externes)	DPE, DEVE et porteurs de projets
Objectifs	Accompagner les porteurs de projets de compost de quartier pour mettre en place leur installation de compostage sur un équipement sportif
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<p>→ Recueillir des retours d'expériences des sites déjà mis en place sur le stade de la Porte de la Muette (16^e) et sur le centre d'éducation physique rue Paul Barruel (15^e)</p> <p>→ Définir avec la DPE et la DEVE les caractéristiques nécessaires pour un tel site : surface nécessaire, accessibilité au site, aménagements à prévoir, contraintes pour les agents en charge de l'équipement, ...</p> <p>Les projets seront traités au cas par cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Solliciter les circonscriptions territoriales et chefs d'établissements des quartiers ciblés afin d'identifier les équipements pouvant répondre aux besoins ◆ Faire valider par la DPE les sites envisagés ◆ Instruire les demandes après réalisation des éventuels aménagements (direction via budget participatif DPE) <p>→ Fourniture du matériel/ accompagnement par la DPE</p> <p>→ Bilan annuel de fonctionnement avec la DJS et la DPE</p>
Calendrier	<p>→ Retours d'expériences La Muette et Paul Barruel : en cours</p> <p>→ Définir les caractéristiques nécessaires avec la DPE et la DEVE : début 2017</p>
Propositions complémentaires	
Indicateurs	<p>→ Nombre de porteurs de projets identifiés</p> <p>→ Nombre de sites de compostage de quartier ouverts sur des équipements sportifs</p>
Lien avec d'autres actions	<p>→ Formaliser une procédure unifiée à l'intention des porteurs de projets, intégrant les attendus des directions gestionnaires, de la réception du projet à sa réalisation</p> <p>→ Mettre à disposition des associations le matériel au démarrage du projet</p>

Axe 2 : Développer le compostage de quartier

Action 2.4 : définir les conditions d'implantation des compostages de quartier dans l'espace public et instruire les demandes

Pilote	DVD
Acteur partenaires (internes et externes)	<ul style="list-style-type: none"> → DPE → Préfecture de Police → Architectes des Bâtiments de France → Services et Concessionnaires
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la visibilité de la procédure d'accompagnement pour les porteurs de projets → Définir les critères d'implantation sur le domaine public et la procédure d'instruction des demandes
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Recensement des conditions d'implantation : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Lister les critères d'implantation sur le domaine public (emplacements préférentiels, définir les abords, compatibilité avec les sites protégés...) ◆ Lister les conditions d'exploitation et d'entretien au regard de considérations d'accessibilité, des autres usages sur la voie publique, et également de sécurité ◆ Lister les conditions d'entretien → Fourniture du matériel/ accompagnement par la DPE → Bilan annuel de fonctionnement avec la DVD et la DPE → Étudier une procédure d'instruction sur Paris.fr
Calendrier	Détermination des critères et élaboration d'une procédure d'instruction en collaboration avec la DPE et les services de l'Etat à mener d'ici début 2017
Propositions complémentaires	
Indicateurs	Quantitatif : Nombre de projets instruits et nombres de sites de compostage de quartier lancés sur voirie par an
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> → Complémentaire au projet TRILIB → Mettre à disposition des associations le matériel au démarrage du projet

Axe 2 : Développer le compostage de quartier

Action 2.5 : définir les conditions d'implantation des compostages de quartier de déchets verts dans les espaces verts municipaux

Pilote	DEVE – Service exploitation des jardins
Acteur partenaires (internes et externes)	DPE
Objectifs	Proposer des emplacements dans les jardins à des associations locales, qui veulent faire du compostage de quartier de déchets verts de particuliers
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<p>→ Canaliser les demandes de projets via le budget participatif</p> <p>→ Étudier la faisabilité des demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Existence d'une association à but non lucratif dont le projet s'inscrit dans l'intérêt général ◆ Identification d'un lieu dans un jardin ◆ Opération de compostage autonome, indépendant du lieu d'implantation (pas de fourniture de broyat, pas de jardiniers impliqués dans la gestion du lieu, pas d'acceptation du compost dans le jardin) ◆ Projet viable techniquement et financièrement <p>→ Signer la convention entre l'association et la mairie d'arrondissement</p> <p>→ Travaux éventuels / Mise à disposition de l'espace</p> <p>→ Fourniture du matériel/ accompagnement par la DPE</p> <p>→ Bilan annuel de fonctionnement avec la DEVE et la DPE</p>
Calendrier	Détermination des critères et d'une procédure d'instruction en collaboration avec la DEVE à mener d'ici début 2017
Propositions complémentaires	Nécessité d'un comité de pilotage interdirections pour instruire les demandes de compostage de quartier sur territoire DJS, DEVE et DVD
Indicateurs	<p>→ Nombre de sites de compostage de quartier lancés dans les espaces verts municipaux</p> <p>→ Tonnage ou volume produit</p>
Lien avec d'autres actions	Lien avec l'instruction des demandes de compostage de quartier sur territoire DJS et DVD – nécessité d'un comité de pilotage interdirections pour instruire ces demandes

Axe 2 : Développer le compostage de quartier

Action 2.6 : Poursuivre l'accompagnement technique des porteurs de projets

Pilote	DPE
Acteur partenaires (internes et externes)	<ul style="list-style-type: none"> → Syctom (Convention DPE) → Direction gestionnaire du terrain → Porteurs de projets (associations)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Recenser les demandes et projets associatifs existants → Guider les porteurs de projets dans la conception de leurs projets
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Prospecter sur les projets de compostage de quartiers : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Prise de contact régulière avec les structures locales (mairies d'arrondissement, conseils de quartier, divisions locales) pour identifier les demandes des porteurs de projets ◆ Enregistrement des projets dans une base de données ◆ Envoi des conditions de participation aux porteurs de projets → Accompagner les porteurs de projets : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Organisation de visites de terrain pour diagnostiquer les projets identifiés ◆ Envoi par la DPE d'un compte-rendu de la visite. Le candidat renvoie son projet formalisé à partir d'une trame sur dpe-compostage@paris.fr et en informe le gestionnaire du site ◆ Si le projet est validé par la DPE et le gestionnaire du site : préparation de la livraison de matériel (via Syctom) en fonction des besoins définis dans le projet formalisé ◆ Inscription des référents aux formations de guides-composteurs ◆ Une fois le projet lancé, suivi de l'avancement des sites et enregistrement des retours d'expérience
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Point mensuel avec les structures locales → Traitement des demandes au cas par cas. Environ 3 mois pour gérer la demande sauf si des travaux d'aménagement sont nécessaires
Propositions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> → Étudier la possibilité de mise en œuvre d'un accompagnement de 6 mois par un maître-composteur pour pérenniser les sites → Les porteurs de projets retenus dans le cadre des appels à projets pourront bénéficier de cet accompagnement

Axe 2 : Développer le compostage de quartier

Action 2.6 : Poursuivre l'accompagnement technique des porteurs de projets

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de projets instruits et nombre de sites de compostage de quartier lancés par an → Nombre de projets autonomes
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> → DPE action 1 : constitution d'un comité de pilotage pour les compost de quartier → DEVE : fournir si possible le site en matière sèche (en fonction des possibilités locales) → DPE : Mettre à disposition des associations le matériel au démarrage du projet

Axe 2 : Développer le compostage de quartier

Action 2.7 : Mettre à disposition des associations le matériel nécessaire au démarrage du projet

Pilote	DPE
Acteur partenaires (internes et externes)	Syctom
Objectifs	Soutenir les porteurs de projets dans le développement du compostage de quartier
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<p>→ Commande du matériel auprès du Syctom (convention DPE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Prise de contact avec le porteur du projet pour l'informer du déroulement de la commande et des délais ◆ Définition d'une date de lancement par le porteur du projet ◆ Communication au Syctom de la date de lancement <p>→ Livraison du matériel (délai d'un mois) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Réception de la livraison par le porteur du projet ◆ Organisation de l'inauguration par le porteur du projet ◆ Livraison de petits matériels si besoin (outils, bioseaux, guides)
Calendrier	Livraisons en fonction de l'avancement des projets
Propositions complémentaires	Mise en œuvre d'un accompagnement matériel qui comprend la fourniture de broyat par les services de la DEVE en fonction des possibilités locales
Indicateurs	Nombre de sites équipés
Lien avec d'autres actions	<p>→ Formaliser une procédure générique unifiée DJS/DEVE/DVD</p> <p>→ Poursuivre l'accompagnement technique des porteurs de projets</p>

Axe 2 : Développer le compostage de quartier

Action 2.8 : Prospecter sur les différents modèles de compostage de quartier (benchmark, sourcing), y compris sur la voie publique

Pilote	DPE
Acteur partenaires (internes et externes)	<ul style="list-style-type: none"> → Associations (Amorce, ORDIF, CNR, etc.) → Collectivités territoriales en France, en Europe et à l'étranger → Réseau des grandes agglomérations → DVD
Objectifs	Alimenter les retours d'expériences pour identifier des systèmes innovants de compostage
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Travail de recherche documentaire sur les initiatives et les innovations en matière de compostage de quartier : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Prise de contact avec des collectivités territoriales et des associations pour obtenir leurs retours d'expériences et leur avis techniques ◆ Analyse de la diversité des modèles de compostage de quartier parisiens → Réalisation d'une étude synthétique répertoriant les modèles de composteurs de quartier et leurs caractéristiques : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Création d'un tableau récapitulatif ◆ Rédaction d'un document détaillant chaque type de composteur et les retours d'expériences associés ◆ Associer pour chaque configuration un modèle de composteur de quartier adapté (ex : pavillon de compostage dans un parc pour un quartier très dense)
Calendrier	Travail en cours, réalisation du document final en 2017
Propositions complémentaires	
Indicateurs	
Lien avec d'autres actions	

Axe 2 : Développer le compostage de quartier

Action 2.9 : Innover et expérimenter d'autres systèmes et filières d'usage du compost

Pilote	<ul style="list-style-type: none"> → DAE → (Bureau de l'Innovation – Bureau de l'Économie Sociale et Criculaire)
Acteur partenaires (internes et externes)	<ul style="list-style-type: none"> → DPE → DEVE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Développer de nouveaux modes de production du compost en milieu urbain dense → Réfléchir au compostage de demain, lié aux nouvelles technologies (capteurs, réseaux, mobilier urbain, etc.)
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Lancement d'un appel à projets pour le compostage innovant → Expérimenter des nouveaux modèles de composteur et identifier des lieux précis de déploiement (ex : expérimentation « sous les fraises » du marché Saint Martin 10e, composteurs mécanisés, composteurs pouvant s'intégrer dans l'espace public, etc.) → Production d'un rapport d'évaluation sur le déploiement et le fonctionnement de ces expérimentations
Calendrier	2017-2020
Propositions complémentaires	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de projets «compostage innovant » lancés → Nombre de participants à la démarche expérimentale → Autres indicateurs à consolider au lancement de l'expérimentation
Lien avec d'autres actions	Lien avec les appels à projets « Métabolisme Urbain » et « Adaptation au Changement Climatique » de Paris & Co (DEVE)

Axe 3 : Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et d'utilisation du compost

Action 3.1 : Étudier quantitativement les filières de broyat et les flux entrants/sortants sur le territoire parisien

Pilote	DEVE
Acteur partenaires (internes et externes)	DPE – SYCTOM
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Avoir une visibilité sur les flux de déchets verts produits sur le territoire parisien et sur leur devenir → Étudier la faisabilité d'en détourner une partie comme apport pour le compostage domestique
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → 2017 - Étude sur les déchets verts municipaux et non-municipaux (gisement, flux, collecte et valorisation) → 2017-2018 - Étudier la faisabilité technique et économique de l'utilisation d'une partie de ces déchets comme broyat d'apport pour le compostage de quartier. Étudier les alternatives au broyat (cartons, cagettes, etc.)
Calendrier	2017-2020
Propositions complémentaires	
Indicateurs	Réalisation de l'étude
Lien avec d'autres actions	

Axe 3 : Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et d'utilisation du compost

Action 3.2 : Suivre le traitement des déchets verts des régies espaces verts des bailleurs sociaux

Pilote	DLH
Acteur partenaires (internes et externes)	DEVE (SEJ) Bailleurs : Paris Habitat, RIVP, Elogie, SIEMP et autres
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Analyser les circuits de recyclage des déchets verts des bailleurs → Étudier la possibilité de mutualiser les ressources des gros producteurs de déchets verts
Mise en œuvre (étapes et moyens)	Présentation du dispositif « déchets verts » de la Ville de Paris par la DEVE aux bailleurs et organisation d'une complémentarité entre les gros producteurs
Calendrier	À l'automne
Propositions complémentaires	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Retours statistiques, volumes traités → Répartition coordonnée des ressources
Lien avec d'autres actions	communiquer sur la démarche auprès des bailleurs sociaux et des partenaires OPAH

Axe 3 : Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et d'utilisation du compost

Action 3.3 : Mettre en place un système de location de broyeurs pour les copropriétés, s'appuyant sur les bricothèques

Pilote	DPE
Acteur partenaires (internes et externes)	→ Recycleries → Bricothèques
Objectifs	Permettre aux habitants de valoriser leurs déchets verts sur place et être autonome pour la production de matières sèche destinée au compost
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<p>Mise en œuvre de partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Recensement des bricothèques et des recycleries par arrondissement ◆ Achat de broyeurs au prix du marché Sycotm ◆ Convention de dons en nature aux bricothèques et aux recycleries ◆ Communication sur le blog compostage et les autres relais d'informations
Calendrier	2017 - 2020
Propositions complémentaires	
Indicateurs	→ Nombre de broyeurs acquis via les bricothèques et recycleries → Nombre de sites de compostage ayant utilisé le service
Lien avec d'autres actions	

Axe 3 : Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et d'utilisation du compost

Action 3.4 : Faire réaliser ponctuellement des analyses qualitatives de composts produits sur des installations suivies par la Ville de Paris

Pilote	DPE
Acteur partenaires (internes et externes)	<ul style="list-style-type: none"> → Syctom → DEVE – Laboratoire des sols
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Habitat : rassurer les utilisateurs/consommateurs sur la qualité du compost produit → Service public : compatibilité du compost avec les contraintes des jardins (pesticides) → Réponse à la norme NFU 44-051
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Suivi de la qualité du compost <ul style="list-style-type: none"> ◆ Convention Syctom : réaliser une analyse par compost de quartier ◆ DEVE– Laboratoire des sols : réaliser 5 analyses par an sur du compost issu de copropriétés → Retour des résultats aux différents sites. Analyse des résultats
Calendrier	2017 - 2020
Propositions complémentaires	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'échantillons analysés → Nombre d'échantillons répondant à la norme NFU 44-051 ou compatibles avec une utilisation dans les espaces verts de la Ville
Lien avec d'autres actions	

Axe 3 : Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et d'utilisation du compost

Action 3.5 : Étudier quantitativement les filières de compost produits sur le territoire

Pilote	DPE
Acteur partenaires (internes et externes)	→ DEVE → DJS
Objectifs	Être en mesure de réutiliser le compost produit
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Estimer la quantité de compost produit qui ne trouve pas de débouchés localement (sur le site de production). Pour cela, réaliser une enquête auprès des sites en pied d'immeuble et auprès des composteurs de quartier → Recenser les besoins de la Ville en compost dans le cadre des projets d'agriculture urbaine, de végétalisation, de jardins partagés ou d'équipements sportifs. Travail en lien avec la DEVE et la DJS → Analyse croisée des résultats et propositions de pistes d'actions
Calendrier	2017
Propositions complémentaires	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'exutoires identifiés pour utiliser le compost produit → Volume de compost produit en excès
Lien avec d'autres actions	DPE : réaliser ponctuellement des analyses qualitatives du compost produit sur des installations suivies par la Ville de Paris

Axe 3 : Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et d'utilisation du compost

Action 3.6 : Mettre en place un partenariat avec AgroParisTech pour réaliser des études sur le compostage urbain

Pilote	DPE
Acteur partenaires (internes et externes)	AgroParisTech
Objectifs	Développer les connaissances sur le compostage urbain et prospecter sur des modèles innovants de gestion de proximité des biodéchets
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Proposer à des étudiants d'AgroParisTech, lors de stages ou de mémoires de recherche, de travailler sur les problématiques liées au compostage urbain → Contribuer à définir les freins et les limites du compostage pour la Ville de Paris → Rechercher des solutions innovantes pour dépasser les différentes barrières identifiées
Calendrier	2017 - 2020
Propositions complémentaires	
Indicateurs	Nombre de stages réalisés avec AgroParisTech
Lien avec d'autres actions	Prospecter sur les différents modèles de compostage de quartier (benchmark, sourcing), y compris sur la voie publique

Axe 4 : Développer le compostage individuel

Action 4.1 : Lancer une étude de diagnostic auprès des Parisiens sur le lombricompostage individuel

Pilote	DDCT
Acteur partenaires (internes et externes)	<ul style="list-style-type: none"> → Mairies d'arrondissement → DPE → DICOM
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Diagnostiquer le nombre de foyers effectuant déjà du compostage à domicile (récupération du marc de café, épluchures des légumes, etc.) → Sonder les attentes des Parisiens sur le lombricompostage individuel (connaissance de ce type de composteur, attente sur son usage, etc.) → Diagnostiquer les difficultés rencontrées, freins et leviers pour permettre le fonctionnement optimal de lombricomposteurs individuels → Définir les modalités de mise en œuvre d'une distribution de lombricomposteurs individuels (rôle des prestataires extérieurs, moyens requis, etc.)
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Recueillir des éléments préalables auprès des services techniques concernés → Informer les mairies d'arrondissements de ce projet d'enquête pour recueillir leurs éléments et apports sur les actions déjà entreprises et celles qu'elles envisagent → Selon les résultats de ce premier diagnostic, établir une liste de préconisations concernant la distribution de lombricomposteurs individuels
Calendrier	Courant 2017
Propositions complémentaires	Articulation par rapport au compostage collectif et de quartier
Indicateurs	Nombre de foyers parisiens équipés de lombricomposteurs individuels / désireux de l'être, à déterminer via l'enquête
Lien avec d'autres actions	DPE « Organiser la distribution de lombricomposteurs individuels »

Axe 4 : Développer le compostage individuel

Action 4.2 : Organiser la distribution de lombricomposteurs individuels lors de deux événements annuels

Pilote	DPE
Acteur partenaires (internes et externes)	<ul style="list-style-type: none"> → DEVE → DDCT → DICOM → SYCTOM
Objectifs	Organiser la distribution de lombricomposteurs, lors de deux événements annuels
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Distribution de lombricomposteurs individuels à l'occasion d'évènements municipaux dans les jardins : fête des jardins et semaine nationale du compostage : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Prévoir une information spécifique dans la communication sur l'événement (DICOM) ◆ Inscription des personnes intéressées sur dpe-compostage@paris.fr ◆ Commande du matériel et livraison dans les jardins participants (ex : Maison du Jardinage de Bercy) via le marché Syctom ; mise en place d'un stand DPE avec la présence d'un maître-composteur et de supports d'informations sur le compostage pour accompagner la démarche de distribution ◆ Formation des acquéreurs (e-formation DICOM ou Syctom) ◆ Prévoir une participation financière des acquéreurs <p>Le bon fonctionnement de ces événements dépendra des moyens disponibles (personnel pouvant distribuer les lombricomposteurs individuels)</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Fête des jardins (septembre) → Durant 1 ou 2 journée(s) de la semaine Nationale du compostage (début avril) → Soit 2 à 3 campagnes de distribution par an
Propositions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> → Des bacs de compostage pour les maisons individuelles ? → Distribution par d'autres relais tels que les bailleurs/syndics ?
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de lombricomposteurs distribués → Nombre de personnes formées
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> → DICOM : e-formation au lombricompostage individuel → DDCT : enquête sur le lombricompostage individuel

Axe 4 : Développer le compostage individuel

Action 4.3 : Élaborer une e-formation à la pratique du compostage individuel

Pilote	DICOM
Acteur partenaires (internes et externes)	→ Mairies d'arrondissement → DPE
Objectifs	→ Compléter l'offre de formation du marché d'accompagnement de la Mairie de Paris → Proposer une offre dématérialisée afin de sensibiliser plus largement les Parisiens, en proposant un kit de formation disponible à tout instant, via une connexion internet
Mise en œuvre (étapes et moyens)	À développer par la DICOM, dans le cadre de la réalisation du nouveau kit de communication
Calendrier	Fin 2017
Propositions complémentaires	
Indicateurs	Nombre de personnes visionnant la formation
Lien avec d'autres actions	→ DPE « Organiser la distribution de lombricomposteurs individuels » → Kit de communication sur le compostage collectif (action 1-1 – pilote la DICOM)

Axe 4 : Développer le compostage individuel

Action 4.4 : Organiser des ateliers de construction de lombricomposteurs en partenariat avec des associations

Pilote	DPE
Acteur partenaires (internes et externes)	<ul style="list-style-type: none"> → DPE → DEVE → DICOM
Objectifs	Apprendre à fabriquer son lombricomposteur
Mise en œuvre (étapes et moyens)	<ul style="list-style-type: none"> → Se baser sur les précédentes expérimentations et celles en cours, notamment auprès des ateliers du CREE à destination des enfants du périscolaire, des ateliers organisés par les associations des jardins partagés → La mise en œuvre sera plus ou moins complexe, en fonction de l'intérêt des Parisiens (nombre de personnes inscrites) pour ce type d'atelier → La fabrication peut également se révéler plus ou moins ardue, selon les attentes des personnes (ex : nécessité de vidanger le fond pour récupérer usuellement le lombrithé, ou mise en place d'un robinet)
Calendrier	Courant 2017
Propositions complémentaires	Articulation par rapport au compostage collectif et de quartier
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'ateliers organisés par les associations → Nombre de foyers parisiens participants
Lien avec d'autres actions	Lien avec la fiche-action « Développer le compostage individuel » pilotée par la DPE

Tableau bilan des 30 actions du Plan Compost parisien 2016-2020

AXE	ACTION		PILOTE
AXE 1 : DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF	1.1	Compléter les outils de communication actuels et créer un kit de communication	DICOM
	1.2	Réaliser une enquête qualitative/quantitative sur l'attente des Parisiens pour le compostage collectif	DDCT
	1.3	Communiquer sur la démarche auprès des bailleurs sociaux et des partenaires OPAH	DLH
	1.4	Poursuivre les actions d'animation du réseau de référents compostage domestique (réunion annuelle, blog)	DPE
	1.5	Poursuivre l'action de communication en ciblant les grands événements	DPE
	1.6	Améliorer l'outil informatique de suivi des sites intégrés à l'opération municipale	DPE
	1.7	Poursuivre le développement du compostage dans les établissements scolaires et renforcer la pérennité des sites existants	DASCO
	1.8	Evaluer le risque sanitaire du compostage dans les établissements d'accueil de la petite enfance	DFPE
	1.9	Poursuivre le développement du compostage des déchets verts municipaux	DEVE
	1.10	Inciter au compostage en circuit court des déchets verts produits par les agriculteurs implantés sur des équipements municipaux	DEVE
	1.11	Proposer aux jardins partagés le même dispositif de soutien que celui en pied d'immeuble	DPE
AXE 2 : DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE DE QUARTIER	2.1	Créer un comité de pilotage pour le compostage de quartier	DPE
	2.2	Formaliser une procédure générique unifiée à l'intention des porteurs de projets, intégrant les attendus des directions gestionnaires (DJS, DEVE, DVD)...	DPE
	2.3	Développer le compostage de quartier dans les équipements sportifs	DJS
	2.4	Définir les conditions d'implantation des compostages de quartier dans l'espace public et instruire les demandes	DVD
	2.5	Définir les conditions d'implantation des compostages de quartier de déchets verts dans les espaces verts municipaux	DEVE
	2.6	Poursuivre l'accompagnement technique des porteurs de projets	DPE
	2.7	Mettre à disposition des associations le matériel nécessaire au démarrage du projet	DPE
	2.8	Prospecter sur les différents modèles de compostage de quartier (benchmark, sourcing), y compris sur la voie publique	DPE
	2.9	Innover et expérimenter d'autres systèmes et filières d'usage du compost	DAE
AXE 3 : OPTIMISER LES FILIÈRES D'APPROVISIONNEMENT EN BROYAT ET UTILISATION DU COMPOST	3.1	Etudier quantitativement les filières de broyat et les flux entrants/sortants sur le territoire parisien	DPE
	3.2	Suivre le traitement des déchets verts des régies espaces verts des bailleurs sociaux	DLH
	3.3	Mettre en place un système de location de broyeurs pour les copropriétés, s'appuyant sur les bricothèques	DPE
	3.4	Faire réaliser ponctuellement des analyses qualitatives de composts produits sur des installations suivies par la Ville de Paris	DPE
	3.5	Etudier quantitativement les filières de compost produit sur le territoire	DPE
	3.6	Mettre en place un partenariat avec AgroParisTech pour réaliser des études sur le compostage urbain	DPE
AXE 4 : DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL	4.1	Lancer une étude de diagnostic auprès des Parisiens sur le lombricompostage individuel	DDCT
	4.2	Organiser la distribution de lombricomposteurs individuels lors de deux événements annuels	DPE
	4.3	Elaborer une e-formation à la pratique du compostage individuel	DICOM
	4.4	Organiser des ateliers de construction de lombricomposteurs en partenariat avec des associations	DPE



MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU

103, avenue de France

75639 Paris Cedex 13

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur **PARIS.FR**

*0,05 € par minute + le prix normal de l'appel